

EN ACTIONS

Action sociale • APRÈS UN PRÉ-ACCUEIL, LES PERSONNES SONT ORIENTÉES VERS LE TRAVAILLEUR SOCIAL QUI LES AIDERA À RÉSOUDRE LEUR PROBLÉMATIQUE.

Accueillir et accompagner les publics en difficultés

Lieux d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement des publics rencontrant des difficultés sociales, éducatives, des problèmes de santé ou encore d'insertion socioprofessionnelle, les Unités territoriales de solidarité (UTS) du Conseil Général emploient plus de 270 personnels administratifs et professionnels de l'action sociale et médico-sociale⁽¹⁾.

Au nombre de six dans le département, elles mettent en œuvre les missions de protection de l'enfance et de prévention des mauvais traitements et celles de la PMI (Protection maternelle et infantile) comme les consultations de nourrissons et les agréments des assistantes maternelles et familiales. Elles accompagnent également les familles dans leurs difficultés financières, leurs problèmes de logement ou encore l'éducation des enfants.

« L'activité des UTS est restée soutenue tout au long de l'année 2009 du fait d'un contexte économique difficile et de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs et actions dans les domaines de l'enfance ou de l'insertion notamment, indique Robert Bideau, Conseiller général d'Auxerre-Nord et Président de la quatrième commission «Solidarité départementale et rSa». Ainsi, pour faire face à la mise en place du revenu de Solidarité active (rSa), les UTS ont dû se réorganiser pour accueillir les nouveaux bénéficiaires et leur proposer un accompagnement personnalisé, par la mise en place notamment de plateformes d'orientation. »

UN SERVICE DE PROXIMITÉ. Service de proximité, l'UTS a fait de la mission d'accueil des usagers

une priorité. Les personnes expriment leur demande lors d'un premier entretien avec un agent d'accueil (entre 20 et 200 personnes reçues par mois selon les territoires) qui, selon leur problématique, leur programmera un rendez-vous avec un travailleur social (14 000 rendez-vous sur l'ensemble des six UTS en 2009). « Lors de ce pré-entretien, nous définissons la situation de la personne (familiale, professionnelle, état civil) et préparons le rendez-vous qui va se dérouler avec l'assistante sociale avec qui nous avons de nombreux et précieux échanges, indique Brigitte Rousseau, agent

d'accueil à l'UTS de l'Avallonnais. Parfois, nous pouvons résoudre la difficulté nous-mêmes, dans la limite de ce qui nous est autorisé (adresser un fax à EDF pour les prévenir que le rSa va arriver par exemple). »

Les UTS mettent également en œuvre des actions collectives et partenariales et participent à de nombreux groupes de travail et comités de pilotage territoriaux.

⁽¹⁾ Assistants de service social, conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs, psychologues, médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, secrétaires...



INFOS +

LES ADRESSES

UTS de l'Auxerrois :

4, avenue de Perrigny,
89000 Auxerre.
Tél. : 03 86 49 58 00.

UTS de l'Avallonnais :

2, rue du Général Leclerc,
BP 174, 89206 Avallon Cedex.
Tél. : 03 86 34 95 30.

UTS du Jovinien-Migennois :

- 26, avenue Rhin-et-Danube,
BP 222, 89306 Joigny Cedex.
Tél. : 03 86 92 08 30.
60, rue Émile-Zola, BP 92,
89400 Migennes.
Tél. : 03 86 92 08 00.

UTS du Sénonais :

26, rue Carnot, BP 615, 89106
Sens Cedex. Tél. : 03 86 83 67 00.

UTS du Tonnerrois :

35, rue Vaucorbe, 89700
Tonnerre. Tél. : 03 86 54 85 00.

UTS de Puisaye-Forterre :

10, rue Arrault, 89130 Toucy.
Tél. : 03 86 44 42 00.

Se renseigner dans les cantons (Mairies, CCAS...) pour les permanences et les visites à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.